Charte compostage collectif Les Mains Vertes de Sainte-Périne

L'association **Les Mains Vertes de Sainte-Périne** s'engage, afin de réduire les déchets organiques,dans le compostage collectif et à l'élargir aux riverains du quartier.
En tant que volontaire à cette démarche de développement durable, je m'engage à respecter les termes de cette Charte:

Je m'engage à :

- déposer lors des permanences du jardin partagé dans le composteur uniquement les éléments cités dans le guide qui m'a été remis
- préparer en découpant en petits morceaux les déchets apportés.Recommandations : peuvent être déposés les légumes, fruits, sacs en papier et les coquilles d'œufs y compris les agrumes, les sachets de thé, le marc de café, les oignons et l'ail **à l'exception** de la viande, poisson et le déjà cuisiné. Couper en petits morceaux aide nos lombrics et autres auxiliaires dans la dégradation des déchets organiques.
- aérer le compost à chaque nouvel apport de matières organiques à l'aide de l'aérateur mis à disposition
- couvrir d'une légère couche de matière sèche après chaque dépôt
- participer à la récolte de feuilles (à l'automne),au changement de bac de fermentation à maturation et au tamisage du compost
- faire tracer, par le référent sur le cahier de compostage, sa participation aux activités de compostage.

Mise à disposition par la Maire de Paris service de la DPE de bio seau .

J'ai bien noté que:

- Parmi les jardiniers participants, plusieurs référents sont présents pour assurer le suivi des composteurs, connaître les possibilités d'aide par la Mairie de Paris dans l'entretien des bacs, le suivi du compost par un maître composteur et de la commande de matière sèche.
- Le compost obtenu sera utilisé au jardin et pourra être mis à disposition des participants au compostage collectif.

L'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure à tout moment toute personne dont le comportement ne respecte pas les règles de fonctionnement fixées par l'Association.

Date:

Nom: Prénom: